

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze et le Vendredi 04 Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire, Vice-président du Conseil Général.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Jean-Pierre CROQUET, absent excusé, qui donne procuration à Daniel MOTTE ;
- Jean-Claude LEWANDOSKI, absent excusé, qui donne procuration à André PITOU ;
- Madame Christine ROBERT, absente excusée.

Madame Lise RONDEAU a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire fait part au conseil des différents vœux adressés au Conseil Municipal.

Le conseil approuve le compte rendu du Conseil du 30 décembre 2010 à l'unanimité.

ACCEPTATION ENTREPRISES POUR CONSTRUCTION CANTINE SCOLAIRE

Le Maire présente au conseil l'analyse des offres par le Maître d'œuvre, les Cabinets Jacques RENON- BE-BJ, et leur classement selon les critères de pondération définis préalablement. Après négociation avec les entreprises, sont retenues :

Lot n°1 VRD :

- COLAS EST

Lot n°2 Gros œuvre :

- AUROUX BUCKENS

Lot n°3 Charpente :

- SARL CHEMOLLE

Lot n°4 Couverture :

- DURY

Lot n°5 Menuiseries extérieures :

- ROBIN-DUCROT

Lot n°6 Ravalement :

- SA BRINES

Lot n°7 Isolation Plâtrerie :

- SARL LA PLATRERIE SENONNAISE

Lot n°8 Menuiseries intérieures :

- SARL LA PLATRERIE SENONNAISE

Lot n°9 Electricité :

- INEO :

Lot n°10 Plomberie chauffage :

- ZIEGLER

Lot n°11 Carrelage :

- ART et TECH

Lot n°12 Peinture :

- SENONNAISE D'ISOLATION ET DE PEINTURE

Lot n°13 Espace Vert Clôture :

- CHARTREL

Lot n°14 Monte Charge :

- OTIS

pour un montant total H.T. de **524 762,03 €**.

M. André PITOU souhaite savoir si le choix a déjà été fait par la commission d'ouverture des plis. M. le Maire répond que le choix résulte du classement fait par le maître d'œuvre selon les règles définies par le code des marchés publics pour les procédures adaptées et marchés négociés.

Le conseil retient les entreprises proposées et autorise le Maire à signer les marchés.

Les travaux d'une durée de 10 mois, devraient débuter à compter du 1^{er} mars 2011.

Ils devraient bénéficier de subventions conséquentes (Etat : DGE, Conseil Général, Enveloppe Parlementaire, SIER et fonds européens FEADER).

ACCEPTATION MODIFICATION CONVENTION AICPY

Le Maire informe le conseil que les tarifs de l'Association Intermédiaire des Cantons de Pont-sur Yonne et Sergines (A.I.C.P.Y.S) ont changé au 1^{er} janvier 2011. Une convention indiquant les tarifs sera passée entre la commune et l'association.

La commune de Sergines utilise les services de l'association pour l'emploi de personnel pour l'accompagnement au sein du transport scolaire et la surveillance durant le temps périscolaire du midi.

DEVIS VMC LOGEMENT DE LA POSTE

Suite à la nécessité d'installer un système de VMC au sein du logement de la poste, le conseil accepte le devis de l'entreprise de Jérôme FROGET à Sergines pour un montant de 1 427 € HT.

MISES EN NON VALEURS

Le Maire fait part au conseil de sommes non recouvrées concernant 2 factures d'eau pour un montant total de 52.24€. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à inscrire ces titres en non-valeur.

RENOUVELLEMENT DU BAIL BATIMENT GENDARMERIE

Le Maire fait part au conseil du renouvellement du bail de la caserne sise 64 av. Charles de Gaulle à SERGINES pour une durée de 9 ans. L'ensemble comprend des locaux de service et techniques et 6 logements pour les familles. La révision du loyer annuel proposée par la Gendarmerie Nationale selon l'indice en vigueur est acceptée. Ce dernier s'élève à 57 131.97€ (contre 52 472€ au 15/10/2007).

Mme Marie-Hélène BOURDON souhaite qu'un état des lieux soit fait lors du départ d'un locataire.

ACCEPTATION AVENANT N°1 MARCHE DE TRAVAUX DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE SPORT

Le Conseil municipal accepte l'avenant n°1 de moins value de l'entreprise AUROUX-BUCKENS pour un montant de 1 421.94€ HT.

ACCEPTATION TRAVAUX HORS MARCHE DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE SPORT

Le Conseil municipal accepte le règlement de la facture d'investissement de 9 433.55€ à l'entreprise AUROUX-BUCKENS pour des travaux hors marché liés à l'élargissement de l'allée d'accès en enrobé.

NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE

TRAVAUX DE BRANCHEMENT GAZ

Le Conseil Municipal accepte le devis de GRDF d'un montant de 382.23€ TTC pour les travaux de branchement de gaz de la nouvelle cantine scolaire.

CHOIX DES FOURNISSEURS GAZ ET ELECTRICITE

Le Conseil Municipal décide de garder les fournisseurs actuels de la commune pour le gaz et l'électricité (GRDF ERDF).

QUESTIONS DIVERSES

➤ Suite à une réorganisation des services administratifs, Madame Michèle CRABEIL souhaite modifier son contrat de travail afin de passer de 39h hebdomadaires avec RTT à 35h hebdomadaires sans RTT.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

➤ Le Conseil accepte les devis suivants :

- Entreprise BRIOIS : changement de plusieurs arbres pour un montant total de 802 € HT.
- CAMIF : équipement du groupe scolaire de 8 poubelles avec couvercles pour un montant total de 264 € HT.
- ARLI : protection incendie de la « chaufferie » pour la salle des fêtes pour un montant total de 262.77€ HT.

➤ Le Maire donne lecture au conseil d'une demande d'autorisation d'une fleuriste itinérante à installer un stand sur la commune à compter du 04 février 2011 le samedi après-midi. Le conseil souhaite obtenir un complément d'informations auprès de celle-ci (extrait Kbis) avant de délibérer.

➤ Le Maire fait part au conseil de l'éventualité du départ à la retraite de Madame Ginette LEGENDRE, adjoint technique, à compter du 30 juin 2011.

➤ Suite au départ du locataire Monsieur Mickaël LAURET sis 66 rue des Treilles, le conseil accepte l'attribution du logement à Monsieur Athos PITICCO à compter du 1^{er} avril 2011. Monsieur Daniel PITICCO concerné ne prend pas part à la délibération.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Vice - Président du Conseil Général,



Jean-Claude LEROY.